

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|---|
| Suchabfrage | 24.04.2024 |
| Thema | Soziale Gruppen |
| Schlagworte | Kinder- und Jugendpolitik |
| Akteure | Vogler, Karl (csp/pcs, OW) NR/CN |
| Prozesstypen | Keine Einschränkung |
| Datum | 01.01.1990 - 01.01.2020 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Guignard, Sophie

Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Soziale Gruppen, Kinder- und Jugendpolitik, 2015 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|---------------------------|----------|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Sozialpolitik | 1 |
| Soziale Gruppen | 1 |
| Familienpolitik | 1 |

Abkürzungsverzeichnis

RK-NR Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats

CAJ-CN Commission des affaires juridiques du Conseil national

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

POSTULAT
DATUM: 23.01.2015
SOPHIE GUIGNARD

En janvier 2015, le député Karl Vogler (pcs, OW) se faisait porte-parole de la CAJ-CN pour déposer un postulat concernant la **garde alternée** en cas de divorce. Selon le conseiller national, la garde alternée doit être encouragée. C'est pour cette raison que les problèmes juridiques qu'elle peut poser doivent être étudiés soigneusement par le Conseil fédéral et faire l'objet d'un rapport présentant également des solutions. Les révisions précédentes du code civil n'ont selon la commission réglé que de manière partielle les soucis causés par la garde alternée. Le Conseil fédéral a reconnu le besoin d'une analyse de la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations et a appelé à accepter le postulat. Le Conseil national l'a alors adoubi à l'unanimité lors de la session de printemps de la même année.¹

POSTULAT
DATUM: 21.06.2019
SOPHIE GUIGNARD

L'aide au recouvrement des créances d'entretien est une compétence actuellement en mains communales et cantonales. Or, dans des situations où le débiteur ou la débitrice se trouve à l'étranger, une aide de la Confédération est possible. En raison de la complexité des cas internationaux, plusieurs cantons ont demandé à ce qu'ils soient dès le début confiés à la Confédération. La ratification de la Convention de la Haye par la Suisse donnerait à la Confédération un outil supplémentaire pour régler ces cas. Le postulat Vogler: «**Protéger les familles et décharger les collectivités publiques**» demande un **examen de l'opportunité de ratifier la Convention de la Haye sur les obligations alimentaires**. Il a été accepté sans débat par le Conseil national en juin 2019.²

1) BO CN 2015, p.88; NZZ, 18.3., 28.3.15

2) BO CN, 2019, p. 1524